

# F.B.F.P.

## CRITERES D' ORGANISATION DES CHAMPIONNATS FEDERAUX

Dans le cadre du programme des compétitions fédérales, il a été décidé de proposer cette année à votre province l'organisation :

- du Championnat fédéral Doublettes Jeunes (minimes - cadets - juniors - espoirs)
- du Championnat fédéral Doublettes Messieurs/Mixtes et Dames
- du Championnat fédéral Triplettes Messieurs/Mixtes et Dames
- du Championnat fédéral Doublettes Mixtes
- du Championnat fédéral Interclubs
- du championnat fédéral Interclubs Vétérans

Nous vous précisons ci-dessous les conditions dont le respect doit être garanti par la province organisatrice.

### **1. DROIT D'ORGANISATION**

- Il est calculé sur base d'un montant défini annuellement par le Conseil d'Administration.

Pour cette année :	-Championnat Doublettes Jeunes :	1,50€/joueur
	-Championnat Doublettes :	1,50€/joueur
	-Championnat Triplettes :	1,50€/joueur
	-Championnat Doublettes Mixtes :	1,50€/joueur
	-Championnat Interclubs :	<i>Forfait de 400€</i>
	-Championnat Interclubs Vétérans :	<i>Forfait de 500€</i>

### **2. CRITERES MATERIELS.**

#### a). Date:

Le Conseil d'Administration fixe annuellement la date du championnat.

#### b). Terrains.

Leurs dimensions minimales sont :

- de 12 m. x 2 m. pour des terrains accolés sans couloir de séparation
- de 12m. x 3 m. pour des terrains isolés.

Dans le cas où les terrains n'ont pas de couloir de séparation, les terrains extérieurs du cadre de jeu (début et fin) doivent avoir les dimensions de 12 m. x 2,50 m.

Si l'emplacement le permet, ces dimensions peuvent évidemment être augmentées à 15 m. x 4 m.

Il faut également veiller à ce que des protections efficaces soient installées dans tous les cas où la sécurité des joueurs/joueuses et des spectateurs le justifiera.

La numérotation sera faite dans un ordre chronologique et de manière visible et durable en accord avec le secrétariat du championnat.

Celle adoptée pour les terrains du tournoi connexe éventuel sera telle qu'aucune confusion ne soit

possible.

Pour le sol, des exigences seront précisées en fonction de la nature des terrains proposés. La nature de ces terrains sera immuable pendant toute la compétition.

Journées fédérales : le nombre est fonction de l'organisation accordée, à savoir :

- Doublettes jeunes, interclubs et interclubs vétérans : 55 terrains numérotés de 1 à 55 ( 48 + 7 réserves ).
- Doublettes, Triplettes et Doublettes mixtes : 70 terrains numérotés de 1 à 64.
- Dans chacun des championnats fédéraux, un cadre d'honneur de huit terrains de 12 m. x 2,50 m. (minimum), avec une ligne de perte périphérique de 50 cm sera obligatoire. Ce cadre d'honneur sera ceinturé de barrières "Nadar".

Ces huit terrains pourront être utilisés pour les parties de poules et barrages ; ensuite ils ne seront plus accessibles avant les parties finales.

L'organisateur doit prévoir des terrains en suffisance pour le tournoi connexe.

Eclairage.

Bien que nous comptions que tout soit terminé avant la nuit, il faut néanmoins prévoir un bon éclairage du cadre d'honneur.

c). Amplification.

Nous devons disposer d'une amplification de qualité; elle devra porter distinctement sur tous les terrains ainsi que dans les locaux où peuvent se rassembler les joueurs et joueuses entre les parties. Le poste de commande sera situé au secrétariat du championnat.

d). Salle.

Une salle convenable sera mise à notre disposition pour la proclamation des résultats.

Elle devrait procurer des places assises pour +/- 200 personnes.

Une amplification y sera prévue de même que le matériel pour l'exposition des trophées, des maillots et des médailles.

Nous devons aussi y disposer d'un podium pour 4 équipes.

Un petit local pour contrôle anti-dopage est également à prévoir.

e). Secrétariat.

D'une surface d'au moins 30 m<sup>2</sup>, il sera installé dans un local isolé, proche des terrains de jeu, et pourra être très aisément rendu inaccessible aux joueurs et joueuses.

Il sera équipé du matériel habituellement prévu : tables, chaises, etc ... et amplification et, si possible, une photocopieuse.

Un raccordement électrique avec un minimum de 4 prises de 220 volts doit être prévu.

Nous devons aussi disposer, entre 07.45 h. et 09.00 h. d'un emplacement suffisant pour la prise des inscriptions (minimum 5 tables et 10 chaises).

Les organisateurs prévoient également des tickets repas (1) et de consommations (6) pour les officiels et les arbitres.

f). Plans.

Des plans détaillés du lieu de situation des installations proposées devront être communiqués en même temps que votre proposition.

Il serait très intéressant que ces plans soient accompagnés d'une description suffisante des lieux.

Un fléchage directionnel est à mettre en place. Il comportera tout simplement l'indication "PETANQUE" (dimensions minimales de 80 cm x 20 cm).

Nous vous demanderons plus tard de nous fournir, en nombre suffisant pour diffusion, des plans de situation et d'accès à l'endroit retenu.

g). Utilités.

Toute utilité ordinaire, toilettes notamment (très important), doit recevoir un fléchage adéquat (boissons - restauration - indications diverses - ...).

Buvette(s) et salle(s) pour restauration sont aussi indispensables.

Parkings pour voitures et cars également.

Des permanences téléphoniques sont aussi nécessaires.

Pour les officiels et les arbitres, 10 places de parking sont à réserver à côté du secrétariat du jour.

h). Tournois connexes.

L'organisateur peut mettre sur pied, simultanément, un tournoi connexe dont les coordonnées principales lui seront précisées.

Le projet de règlement de ce tournoi doit être soumis, dans les délais prévus, à l'approbation de la FBFP.

i). Prix, maillots, trophées et médailles.

La dotation des championnats incombe à la FBFP.

Toutes dotations de l'organisateur ou d'un autre mécène sont les bienvenues.

h). Organisation technique.

L'organisation technique de la journée fédérale est à la charge totale de la FBFP.

k). Sponsors- Publicité.

La FBFP accorde le patronage de ses compétitions avec un droit de présence.

Par conséquent, toute publicité, sous quelle forme que ce soit (programme, affiche, panneau publicitaire, stand d'exposition ou de vente, ...) au profit de concurrents n'est absolument pas admise.

Toute autre forme de sponsorisation ou de publicité est, par contre, parfaitement autorisée à l'organisateur, en respect des lois en vigueur dans notre pays.

Nous attirons particulièrement votre attention sur le fait que, désireuse d'éviter la répétition de certaines expériences désagréables, la FBFP exercera, dans l'intérêt de tous, un contrôle sévère mais juste des installations proposées et n'hésitera pas à refuser une proposition insuffisante.

Elle n'admettra dès lors que des installations existantes, propres à l'organisation de compétitions

fédérales, c'est-à-dire des installations n'exigeant pas de travaux d'aménagements importants.

Elle préférera d'autre part un endroit non clos, ouvert au public, de manière à faire oeuvre de propagande, de même d'ailleurs, qu'une localité à facilités pour communication, restauration, ...

Toutes les précisions souhaitables seront communiquées à l'organisateur en temps opportun. Il faut d'ailleurs noter que des exigences particulières, fonction d'éléments locaux propres, pourront être définies quand l'endroit aura été arrêté.

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Mis à jour, le 22.02.2017